



Indicateurs économiques

I - DEPENSES DES TOURISTES

1 700 000 visiteurs/an pour la Destination Gers :

Les touristes : 1 100 000

Avec une durée de séjour de 7 jours* et une dépense moyenne de 39 euros par jour et par personne (le budget global de séjour atteint 768 euros en moyenne), ce sont **1 100 000 arrivées ou touristes représentant 7,7 millions de nuitées**. Le montant des dépenses de ces touristes en séjour dans le Gers est estimé à **260 millions d'euros**.

Les excursionnistes : 600 000

Les excursionnistes représentent 38 % des visiteurs de la destination Gers, soit **600 000 personnes**. Avec une dépense moyenne par jour et par personne de 54 €, **soit 32 millions d'euros**.

La consommation touristique des visiteurs représente 7% du PIB Gersois.

(*enquête de clientèle départementale 2014-2015 / CDT 32 – données Flux Vision Tourisme Orange CRT Visit Data CDT)

II – EMPLOI

Le tourisme en Midi-Pyrénées génère 44.000 emplois salariés, soit 4% de l'emploi salarié total.

Dans le Gers, avec 2.700 emplois salariés touristiques sur l'ensemble des secteurs d'activité, le poids de l'emploi touristique est de 5,4%, supérieur à la moyenne régionale (4,5%) et aux zones rurales (3,8%). Il a connu une hausse de 12% sur ces quatre dernières années.

La saisonnalité se fait également ressentir avec pour la **période juillet-août** une moyenne de **3.500 emplois** et de 2.200 emplois pour la période février mars.

Le tourisme a un impact économique sur de nombreux secteurs d'activité, se traduisant par des emplois liés à l'activité touristique.

En espace rural, en comparaison aux autres espaces touristiques (urbain, montagne), on observe **la place importante du commerce** parmi l'ensemble des secteurs d'activité :

Part de l'emploi touristique dans le Gers et espace rural Midi-Pyrénées par secteur d'activité :

Secteur d'activité	Part de l'emploi touristique total Gers	Part de l'emploi touristique total espace rural Midi-Pyrénées
Hôtellerie	18%	24%
Autres hébergements	9%	6%
Restauration	20%	18%
Commerce	33%	28%
Autres	23%	21%

(Méthodologie : méthode d'estimation de l'emploi salarié touristique mise au point par l'INSEE. Champ de l'étude : les emplois salariés dans les établissements fournissant directement des biens et des services aux touristes.

La méthode est fondée sur des critères sectoriels, géographiques, de saisonnalité.

Source : INSEE, déclaration annuelle de données sociales 2009.

Sont exclus du champ de l'étude les emplois non salariés, indirects ou induits, les emplois de la fonction publique).

Evolution des emplois salariés touristiques

La part de l'emploi salarié touristique dans les activités tourisme (avec une moyenne annuelle de 1 477 emplois) représente 2,4% de l'emploi salarié total pour le département du Gers (avec une moyenne annuelle de 32 000 emplois).

On observe une hausse du nombre total d'emplois en 2016 (+ 2,7% par rapport à 2015).

	2014	2015	2016
Hôtels et hébergements similaires	350	334	320
Autres hébergements touristiques	57	52	45
Terrains de campings	36	31	32
Agences de voyage et autres services de réservation	81	83	87
Total des activités 100 % tourisme	524	500	484
établissements thermaux et soins corporels	71	63	53
Restaurants	692	727	759
Débites de boisson	124	148	181
Total des activités caractéristiques du tourisme	1411	1438	1477

(Source : AcoSS/Urssaf)

III - TAXE DE SÉJOUR *(source analyse CDT 32 année 2016).*

Créée par la loi du 13 avril 1910, la taxe de séjour est instituée à l'initiative des communes réalisant des dépenses favorisant l'accueil des touristes.

Depuis 1999, elle est devenue instituée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui respectent les conditions applicables aux communes.

Plusieurs réformes sont intervenues, la dernière datant de 2016.

Cette taxe, payée par les touristes, permet aux communes de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de leurs espaces naturels touristiques dans un but touristique.

- Assiette de la taxe de séjour 2017 :

12 communautés de communes (Armagnac Adour, Astarac-Arros en Gascogne, Bas-Armagnac, Bastides de Lomagne, Bastides et Vallons du Gers, Cœur de Gascogne, Cœur d'Astarac, Grand Auch, Ténarèze, Val de Gers, d'Artagnan en Fezensac, Aire sur Adour avec 10 communes dans sa partie Gers).

12 communes (Cazaubon/Barbotan, Cézan, Eauze, Fleurance, Gondrin, La Romieu, Lectoure, Lombez, Monfort, Samatan, Sarrant, Thoux).

Soit **80% du département**, dont **100 % des 15 Stations Vertes du Gers.**

- Produit Taxe de séjour 2017 :

Le produit de la taxe de séjour est déterminé en fonction des déclarations des collectivités.

L'estimation du produit de la taxe de séjour de l'année précédente s'effectue au mois de juin de l'année en cours.

Les informations sont donc celles délivrées à l'instant T et sont susceptibles de connaître des ajustements.

Produit 2017 : 546 317 €

En stabilité par rapport à 2016.



Comité Départemental du Tourisme Destination Gers

3, Bd Roquelaure – BP 50106

32 002 AUCH Cedex

Tél. : + 33 (0)5 62 05 95 95

Mail : info@tourisme-gers.com - <http://www.tourisme-gers.com/>

Blog Pro : <https://www.pro.tourisme-gers.com/notre-observatoire-economique>



Pro : twitter.com/CDTLgers